



## Temps de travail déclaré informatiquement et horaire contrat

-----  
Par Grag

Bonjour,

J'ai un contrat 36,5 heures par semaines.

Mon employeur demande à ce que chaque jour soit déclaré avec 8h dans un logiciel de suivi d'activité.

Cette base horaire définit le nombre de jours par semaine (8h=1j) et ensuite sert à refacturer le client.

Il n'est pas possible de valider un jour si la somme des heures n'est pas égale à 8h.

Est-ce que légalement cela signifie que je travaille 8x5 : 40h par semaine ?

Dans ce cas suis-je en droit de demander le paiement de 3,5h supplémentaire par semaine ou du repos compensateur en fin de mois ?

En vous remerciant.